

Mobilité d'étude ERASMUS+

*Guide d'informations et d'accompagnement à l'usage des étudiants de l'E.S.A.V.L.
dans le projet et la préparation d'un séjour Erasmus+*

CONTACTS :
Sandrine TILMAN, Coordinateur Erasmus
Ecole supérieure des Arts de la Ville de LIEGE
Rue des Anglais 21 - 4000 LIEGE
BELGIQUE
sandrinetilman@yahoo.fr
www.esavl.be-international

1. INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE PROGRAMME ERASMUS+

Généralités :

Le programme « **ERASMUS+** » est un programme européen d'éducation (**études**) et de formation (**stages**) basé sur la mobilité et l'échange, à travers toute l'Europe et dans le reste du monde (www.erasmusplus-fr.be). En Fédération Wallonie-Bruxelles, il est géré par l'**AEF-Europe** – Agence francophone pour l'Education et la Formation. Ce programme permet à tout étudiant inscrit à l'Ecole supérieure des Arts de la Ville de LIEGE, d'effectuer un séjour d'étude et/ou de stage à l'étranger dans le cadre de son parcours scolaire.

La **Charte Erasmus pour l'enseignement supérieur** (ECHE) constitue le cadre général des possibilités de collaborations européennes et internationales que notre établissement déploie actuellement dans le cadre du programme Erasmus+. Elle engage l'ESAVL à respecter scrupuleusement les principes fondamentaux de la mobilité Erasmus+ : « contribuer à la création d'un *espace européen* de l'enseignement supérieur ; permettre à tous de se former tout au long de la vie ; améliorer la qualité et la pertinence des méthodes d'enseignement et de l'apprentissage à travers la pratique de la mobilité ; favoriser l'équité, la cohésion sociale et la citoyenneté active ; favoriser la créativité à tous les niveaux de l'éducation et de la formation ».

L'expérience d'une mobilité d'étude constitue pour chaque étudiant un atout indéniable, tant d'un point de vue personnel que professionnel. En effet, outre l'accès à de nouvelles méthodes d'enseignement et pratiques artistiques ainsi que l'ouverture à une meilleure compréhension du monde, les échanges Erasmus+ permettent une reconnaissance officielle des compétences et qualifications acquises. Aussi, le **Supplément au diplôme**¹ reçu par l'étudiant en fin de cycle atteste de cette reconnaissance et valorise sa participation au projet de mobilité.

À qui ce programme de mobilités s'adresse-t-il ?

Aux étudiants admis (l'année de leur départ) : en **2^e Bach.**, **3^e Bach.** et en **1^e année Master 2 ans** (pour autant qu'ils remplissent les conditions d'éligibilité imposées par la C. E. et qu'ils n'aient pas déjà bénéficié au préalable, d'une bourse d'étude Erasmus/Erasmus+).

Durée moyenne d'une mobilité d'étude :

Les mobilités d'étude Erasmus+ se déroulent en général sur **un quadrimestre** (3 à 5 mois) :

- De septembre à janvier pour le 1^{er} quadrimestre ;
- De février à juin pour le 2^e quadrimestre.

Les dates précises de début et fin de séjour sont établies officiellement par l'établissement d'accueil et peuvent donc varier d'un établissement à l'autre. Pour être validée par l'AEF-Europe, une mobilité doit durer au **MINIMUM 3 mois** et au **MAXIMUM 5 mois**, sauf en cas de circonstances exceptionnelles justifiées.

¹ Le supplément au diplôme est un document qui accompagne un diplôme d'études supérieures et qui fournit une description normalisée de la nature, du niveau, du contexte, du contenu et du statut des études accomplies par son titulaire.



Valentine LILIE

Bourse Erasmus + et aides financières :

- **Pour tous les participants :** une aide financière (« bourse Erasmus+ ») est accordée par la communauté européenne à tous les étudiants sélectionnés pour une mobilité Erasmus+. Chaque allocataire reçoit en début et fin de mobilité, un montant forfaitaire calculé selon des critères stricts (nombre de jours, pays choisi,...). Ce montant ne couvre pas la totalité des frais, mais principalement les frais de voyage et de logement. Il est donc nécessaire de compter sur un autre revenu (nourriture, moyens de transport, loisirs, achat de matériel, etc.).
Le nombre d'étudiants pouvant bénéficier d'une bourse Erasmus+ est limité par le montant des budgets européens et est variable d'une année à l'autre. Cela peut donc entraîner la mise en place d'une commission interne de sélection, si nécessaire.
- **Pour les boursiers F.W.B. :** les étudiants recevant une aide boursière de la Fédération Wallonie-Bruxelles bénéficient d'un subside supplémentaire à la bourse Erasmus+. Ce complément est également forfaitaire.

2. CRITÈRES DE SÉLECTION

Les candidatures des étudiants souhaitant effectuer une mobilité d'étude feront d'abord l'objet d'une sélection au sein de l'ESAVL, avant d'être envoyées aux établissements d'accueil. Les étudiants qui ne rempliront pas les conditions ne seront pas acceptés, mais pourront, s'ils le souhaitent, se présenter à nouveau l'année suivante. Les candidatures d'étudiants sont éligibles sous certaines conditions et selon certains critères définis par l'ESAVL :

Conditions générales pour poser sa candidature :

- Ne pas avoir bénéficié dans le passé, d'une bourse d'étude Erasmus/Erasmus+ ;
- Avoir réussi son année sans crédit résiduel et moyennant une note globale finale de qualité ;
- Avoir reçu l'accord de tous les professeurs et en priorité, celui des professeurs d'atelier et de dessin ;
- Faire preuve d'une implication sérieuse au sein de son option (participation, motivation, réactivité, ouverture d'esprit, maturité, etc) et d'une certaine autonomie dans le développement de projets.

Dossier de candidature à destination des professeurs de l'ESAVL :

Ce dossier comprendra :

- Une demande écrite, motivée (lettre de motivation) tenant compte de l'intérêt et de la pertinence d'un projet de mobilité intégré au parcours artistique de l'étudiant (formulation des objectifs, qualité et justesse de l'argumentation, cohérence entre le projet artistique de l'étudiant, la discipline source, son projet d'insertion socio-professionnelle artistique, le type d'écoles et d'ateliers/cours choisis) ;
- Un *curriculum vitae* ;
- Le nom de l'école d'accueil et la liste des cours/ateliers choisis ;
- Un portfolio documenté de qualité.

Ce dossier est à déposer auprès du coordinateur Erasmus pour la fin du mois de janvier de l'année scolaire précédant la mobilité. Plus qu'un critère, c'est l'ensemble des critères qui prévaut dans le jugement définitif.

Dossier de candidature à destination des professeurs de l'établissement d'accueil :

Ce dossier comprendra :

- une demande écrite et motivée (lettre de motivation), rédigée dans la langue d'enseignement de l'établissement d'accueil ;
- un *curriculum vitae* rédigé dans la langue d'enseignement de l'établissement d'accueil;
- un portfolio actualisé ;
- l'*Application form* (document officiel de candidature reprenant les informations générales sur l'étudiant) ;
- le *Learning Agreement* (document officiel d'inscription reprenant la liste définitive des cours choisis) ;
- une attestation du niveau de langue (minimum requis B2) ;
- une photocopie du relevé de notes de l'année précédant l'année de la mobilité.
- une photocopie de la carte d'identité ;

Ce dossier est à déposer auprès du coordinateur Erasmus pour le début du mois de mars, pour les mobilités se déroulant au 1^e quadrimestre ET pour le début du mois de juin, pour les mobilités se déroulant au 2^e quadrimestre de l'année suivante. Ce dossier sera envoyé au coordinateur de l'établissement d'accueil par voie postale et par e-mail. Il est donc nécessaire de prévoir tous les documents en format papier et sur un support USB.

Conditions finales pour partir :

- avoir déposé le dossier complet dans les délais imposés ;
- avoir reçu l'accord définitif des professeurs d'atelier et de dessin (après les délibérations de fin d'année);
- avoir reçu l'accord définitif de l'établissement d'accueil ;
- avoir réussi son année sans crédit résiduel et moyennant une note globale finale supérieure à 65% ;
- faire preuve d'une connaissance suffisante de la langue d'enseignement de l'établissement d'accueil (niveau min B2) ;
- avoir passé le test linguistique en ligne (OLS) au minimum un mois avant la date de départ ;
- être en ordre d'assurances, passeport/visa ;
- avoir signé le contrat de bourse.

3. ORGANISER SON SÉJOUR

Choix d'une école d'art à l'étranger :

Chaque année, la liste des établissements avec lesquels l'ESAVL collabore s'élargit (23 écoles partenaires en 2015 : liste en annexe). Cette liste se compose d'écoles supérieures artistiques et d'universités. Les orientations, les approches pédagogiques et artistiques ainsi que la diversité des cours proposés varient en fonction de chaque établissement. Pour cette raison, il convient que l'étudiant fasse ses propres recherches sur les établissements de son choix et se renseigne auprès d'anciens étudiants partis là-bas² ainsi qu'auprès du coordinateur.

Choix des cours :

C'est l'étudiant qui établit lui-même, sur la base d'une argumentation et d'une motivation cohérentes, la liste des cours et ateliers qu'il suivra au sein de l'établissement d'accueil. Ce choix doit d'abord être approuvé par les professeurs de l'ESAVL, avant d'être validé par l'établissement d'accueil.

² Une liste des anciens étudiants partis en Erasmus est disponible sur demande auprès du coordinateur.

Les cours choisis ne seront pas nécessairement similaires à ceux suivis dans l'établissement d'origine, mais entretiendront malgré tout un rapport étroit avec l'option de l'étudiant. De même, le niveau d'étude des cours suivis à l'étranger ne devra pas correspondre absolument au niveau de l'étudiant. Cela lui permettra de découvrir, si besoin, des horizons artistiques encore inexplorés. Au total, l'ensemble des cours devra comptabiliser un **minimum de 30 crédits** pour un quadrimestre (une année scolaire vaut 60 crédits).

Les modalités concernant le programme de cours choisis seront définies dans le document intitulé « *Learning Agreement* », signé par les trois parties (étudiant/ESAVL/Etablissement d'accueil), avant le départ de l'étudiant.

Dispenses de cours :

L'inscription au programme Erasmus+ implique une reconnaissance réciproque dans la valorisation des crédits réussis dans un établissement d'accueil. Ainsi, l'étudiant ne devra pas présenter les examens ni effectuer les travaux liés aux cours et ateliers qu'il n'aura pas suivis à l'ESAVL.

Si l'étudiant part **au 1^{er} quadrimestre** et revient sans avoir obtenu ses 30 crédits, il peut alors, à son retour à l'ESAVL, être évalué sur des cours qu'il n'aurait pas suivis durant sa mobilité, pour récupérer des crédits. Si l'étudiant part **au 2^e quadrimestre**, il devra être évalué AVANT son départ, dans TOUS les cours inscrits au programme du 1^{er} quadrimestre.

Connaissances linguistiques et langue d'enseignement :

- **Niveau** : pour déposer sa candidature, il est nécessaire que l'étudiant évalue son niveau de connaissance linguistique (www.wallangues.be pour un test gratuit, mais non officiel). Le niveau minimum requis pour la plupart des écoles supérieures d'art est le niveau B2.
- **Apprentissage avant et pendant le séjour** : si l'étudiant ne possède pas le niveau requis, il aura la possibilité de suivre un cours en ligne, gratuit, proposé par le programme Erasmus+ (*programme OLS*) avant et pendant son séjour.
- **Langue d'enseignement** : en général, la langue nationale est d'application pour l'enseignement à l'étranger, mais il arrive que l'anglais soit également proposé comme 2^e langue d'enseignement. Dans ce cas, la connaissance de l'anglais suffit pour soumettre sa candidature.

Recherche d'un logement :

Dès que la candidature est acceptée par les deux établissements, l'étudiant doit rapidement se lancer dans la recherche d'un logement. En général, les sites internet des établissements ou les coordinateurs Erasmus peuvent fournir les informations nécessaires. Il est possible également de se mettre en contact avec des anciens étudiants Erasmus de l'ESAVL.

Assurances :

Avant son départ, l'étudiant prend contact avec son organisme d'assurance afin d'être en ordre, sous peine d'annulation du séjour.

4. PENDANT ET APRÈS LE SÉJOUR

Pendant le séjour :

Une fois arrivé à destination, l'étudiant entrera en contact avec le coordinateur de l'établissement d'accueil afin de valider son séjour. La première partie de la bourse sera versée à l'étudiant dès lors que ce dernier aura envoyé au coordinateur de l'ESAVL (par e-mail) l'**attestation d'arrivée** datée et signée par le coordinateur d'accueil.

L'étudiant veillera à rester en contact avec son professeur d'atelier et son coordinateur. De même, s'il est inscrit pour des cours de langue en ligne, il essayera, dans la mesure du possible, de respecter les délais des exercices proposés.

En fin de séjour, l'étudiant veillera à faire signer par le coordinateur d'accueil le **Learning Agreement**, l'**attestation de séjour** (avec dates de début et de fin) et le **Transcript of records** (relevé de notes).

Après le séjour :

L'étudiant rapportera au coordinateur de l'ESAVL les **trois documents cités plus haut**, il clôturera son séjour par un **test linguistique** de fin de mobilité (OLS) et rédigera un **rapport en ligne** reprenant les principaux éléments liés à son expérience.

Ces démarches conditionnent la reconnaissance officielle de la mobilité et l'obtention de la 2^e partie de la bourse.

5. CALENDRIER RÉCAPITULATIF POUR LES MOBILITÉS 2017-2018

La procédure pour soumettre sa candidature à un projet de mobilité Erasmus+ peut paraître assez longue et rigoureuse. L'étudiant devra s'y prendre suffisamment tôt (un an à l'avance) car certains établissements d'accueil souhaitent recevoir les candidatures dès le mois de mars de l'année précédant la mobilité. L'étudiant bénéficie, pour l'aider dans sa démarche, de plusieurs séances d'information ainsi que d'un encadrement de la coordinatrice Erasmus, des professeurs et du secrétaire des étudiants.

Octobre : Lundi 24/10/2016 :

Première réunion d'informations destinée à tous les étudiants de l'ESAVL.

- Présentation par le coordinateur Erasmus, des informations générales concernant le programme Erasmus+ ;
- Mise en place du calendrier.

Novembre : Lundi 21/11/2016 :

Deuxième réunion destinée aux étudiants désirant poser officiellement leur candidature.

Remise au coordinateur du formulaire d'inscription, dûment complété, comprenant :

- les coordonnées complètes de l'étudiant ;
- la sollicitation du statut d'étudiant ERASMUS + et de la bourse ;
- le choix définitif de 2/3 établissements d'accueil ;
- le document de prise de connaissance signé par tous professeurs de l'année en cours ;
- le document certifiant sur l'honneur n'avoir jamais bénéficié du programme *Mobilité Erasmus*.

Janvier : Lundi 30 janvier 2017 :

Remise du dossier de candidature à destination des professeurs de l'ESAVL et à destination des professeurs de l'établissement d'accueil.

Ce dossier comprendra³ :

- un *curriculum vitae* détaillé (en français ET dans la langue du pays d'accueil) ;
- une lettre de motivation à destination des professeurs de l'ESAVL, mettant en avant la pertinence du projet artistique (en français) ;
- une lettre de motivation⁴ à destination des professeurs de l'établissement d'accueil (dans la langue du pays d'accueil) ;
- un book/portfolio⁵
- le relevé de notes de l'année précédente ;
- l'attestation du niveau de langue ;
- tout autre document utile pour favoriser la décision finale.

Début mars 2017 :

Remise des derniers documents nécessaires à la finalisation du dossier.

Ces documents sont les suivants :

- l' « Application form » complété et signé ;
- le « Learning Agreement » (choix précis des cours) complété et signé ;
- le contrat de bourse signé complété et signé ;
- une photocopie de la carte d'identité ;
- la charte Erasmus et conditions générales.

Envoi par le coordinateur, des candidatures aux établissements d'accueil

Avril-Juin 2017 :

Réponses officielle des établissements d'accueil.

³ Certaines écoles d'accueil demandent une inscription en ligne. Il est ainsi conseillé aux étudiants de doubler en version numérique les précédents documents, et tout autre document remis.

⁴ **La lettre de motivation** peut porter sur les raisons du choix de cette école, des ateliers/cours retenus, du lien avec le projet artistique de l'étudiant à l'ESAVL-ARBAL.

⁵ **Le portfolio** est un document reprenant une sélection des travaux de l'étudiant réalisés au sein de sa formation à l'ESAVL-ARBAL. Dans ce portfolio, l'étudiant insérera tous les travaux qu'il estime significatif en vue de sa sélection future par la Commission. Il s'agit de sélectionner les travaux, non de les proposer tous. Les travaux proposés s'accompagneront d'un texte d'une à deux pages, rédigés par l'étudiant, présentant les travaux, et les raisons de leurs présences dans le portfolio. Le portfolio doit être actualisé, présenté sur support papier et numérique (USB, ...).